



Negotiation huissier

Par Fabrica

Bonjour,

Un cabinet de huissier saisi par mon avocat m'a fait parvenir la copie de commandement de payer envoyée à la partie adverse ;

Quelques jours plus tard mon avocat reçoit le chèque à me verser amputée de 4100? .

Ma question est :

le cabinet d'huissier a t'il pu négocier avec la partie adverse sans me demander l'autorisation.

ps tout ceci après ne décision du juge du TA qui m'était favorable face à une administration.

Par Violet

Bonjour Fabrica

Lorsque vous demandez :

"le cabinet d'huissier a t'il pu négocier avec la partie adverse sans me demander l'autorisation".

La meilleure façon d'obtenir une réponse est de poser la question à votre avocat.

Cordialement.